Violences faites aux femmes : tout savoir sur les aides du département

Dans l'Yonne, plusieurs structures et associations à destination des victimes de violences au sein du couple existent. Un guide départemental permet notamment de savoir où elles se situent et comment les joindre.

Des accueils de jour et hébergements d'urgence

Dans le département, deux accueils de jour sont accessibles aux femmes victimes de violences, à Auxerre et à Sens. Ces lieux sont des espaces d'accueil et d'écoute.

Pour obtenir plus de renseignements sur celui

d'Auxerre: action.sociale@ccas_auxerre.com-Tél. 03.86.51.88.00.

Pour Sens: accueildejour@mairie-sens.fr - Tél. 03.86.65.06.53.

Des hébergements d'urgence existent également : plusieurs logements dédiés, dont les adresses sont tenues secrètes, sont destinés à l'accueil de victimes en urgence à Auxerre, Sens, Tonnerre ou encore Joigny.

Enfin, le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) peut également être utile en cas d'urgence ou de besoins de renseignements.

Par mail à siao@croix-rouge.fr ou par téléphone via le 115 ou 03.86.35.97.62.

Pour bénéficier d'informations juridiques gratuites

- Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF).

Il se situe dans les locaux du Phare au 8, avenue Delacroix à Auxerre. Des permanences sont assurées à Avallon, Joigny, Migennes, Sens, Tonnerre, Toucy.

Contact via le site internet, par mail à accueil@cidff89.fr ou par téléphone au 03.86.42.00.50.

- L'Association Départementale d'Aide aux Victimes d'Infractions et à la Réinsertion Sociale (l'Adavirs)

Elle se situe place du Palais de Justice à Auxerre. Des permanences se tiennent à Avallon, Brienon, Chablis, St Fargeau, St Florentin, Joigny, Migennes, Pont-sur-Yonne, Sens, Tonnerre, Toucy, St Valérien, Villeneuve l'Archevêque, Villeneuve-sur-Yonne.

Contact via le site internet, par mail à adavirs@free.fr ou par téléphone au 03.86.51.66.14.

Pour bénéficier d'aides sociales

Il est possible de se rapprocher de plusieurs interlocuteurs parmi lesquels les Unités Territoriales de Solidarité (UTS). Il en existe à Auxerre, Avallon, Joigny, Migennes, Puisaye-Forterre, Sens, Tonnerre. Le Conseil départemental (joignable au 03.86.72.88.42 ainsi que les CCAS ou MSAP (Centre communal d'action sociale ou Maison de Service au Public) peuvent également être des points de ressources.

Le département est, aussi, doté de plusieurs centres de planification et d'éducation familiale qu'il est possible de contacter selon son secteur,

- à Auxerre, Avallon, Tonnerre, Joigny, Toucy, Migennes et Sens. Tél. 03.86.49.59.00.
- Des associations à l'écoute des victimes

Sur de multiples champs d'action, notamment sur l'écoute, des associations icaunaises sont disponibles pour les victimes de violences parmi lesquelles :

- L'ADAVIRS / France Victimes 89, joignable au 03.86.51.66.14, notamment pour des entretiens en urgence. Par mail francevictimes 89. adavirs@gmail.com.
- Le CIDFF Informations juridiques entretiens gratuits, confidentiels, anonymes accueil@cidff89.fr sur rendez-vous, au 03 86 42 00 42